ie Certifie auoir reçu de Monsieur foubert maitre en chirurgie et Vice. lieutenant de monsieur le premier chirurgien et tresorier delacademie royalle de chirurgie, lasomme de cinq Cent liures pour une année des apointemens accordés au demonstrateur en l'art des Accouchemens, au moyen des deux Cours faits tant aux sages femmes qu'aux Eleves en chirurgie dans le cours delannée mil sept cent Cinquante deux. fait aparis ce trente Mars mil Sept Cent cinquante trois

puzos Ecuyer censeur royal et demonstrateur en l'art des Accouchemens

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 79
n° 2

[illegible]